

**En 2021-2022, 302 900 étudiants étrangers en mobilité internationale sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer. Ils représentent 11 % de l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur. Après une année de baisse du nombre de mobilités internationales marquée par la crise sanitaire, la rentrée 2021 enregistre un retour à un nombre historiquement haut d'étudiants en mobilité internationale, dépassant pour la première fois la barre des 300 000 étudiants. En 2021-2022, la moitié des étudiants étrangers en mobilité internationale sont originaires du continent africain. Les étudiants asiatiques représentent 22% de l'ensemble, suivis des européens (19% dont 15% de l'UE) et des américains (9%). L'Île-de-France et les académies frontalières accueillent relativement plus d'étudiants en mobilité internationale.**

## Les effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale pendant la pandémie et un an après

À la rentrée 2021, le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine ou dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) s'élève à 302 900, soit 11 % des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur<sup>1</sup>. Ces derniers sont des étudiants de nationalité étrangère venant suivre des études supérieures en France après avoir obtenu un diplôme d'études secondaires étranger ou un baccalauréat français dans leur pays d'origine (*Définitions et champ*). Ils représentent 77 % de l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère. Ceux ayant obtenu leur baccalauréat ou une équivalence sur le territoire français représentent 23 % de l'ensemble des étudiants étrangers. Dans la suite de cette étude, ces derniers sont appelés « résidents étrangers » et seront regroupés avec les étudiants de nationalité française.

### Rebond en 2021 de la mobilité internationale entrante, après le recul en 2020 lié à la crise sanitaire...

En 2021-2022, après une année de baisse liée au contexte de crise sanitaire mondiale (-4 % entre les rentrées 2019 et 2020) et l'impact négatif sur les flux de mobilité, le nombre d'étudiants en mobilité

internationale a rebondi, dépassant le niveau de 2019-2020 (+4,3 %) et de manière plus importante celui de 2020-2021 (+8,8 %).

Entre les rentrées 2019 et 2021, l'effectif d'étudiants en mobilité internationale a augmenté un peu plus rapidement que celui des étudiants français (+4,3 % contre +3,1 %) (*Annexe 1*). En conséquence, en 2021-2022, la part des étudiants étrangers en mobilité internationale (10,8 %), en hausse de 0,8 point par rapport à 2020-2021, a légèrement dépassé le niveau d'avant 2020 (10,6 % en 2019).

En 2020-2021 la forte baisse des effectifs d'étudiants en mobilité internationale a touché plus particulièrement ceux provenant du continent américain (-17 %), de l'Europe hors UE (-11 %) et de l'Union Européenne (-9 %) (*Tableau 1*). Si les effectifs rebondissent fortement à la hausse pour ces étudiants l'année suivante (respectivement +17 %, +9 % et +21 %), seuls les effectifs d'étudiants européens dépassent le niveau d'avant la crise sanitaire. L'Afrique est le seul continent d'origine des étudiants pour lequel les effectifs ont continué de croître en 2020 comme 2021 (respectivement +2 % et +5 %). Ainsi, en 2021-2022, près d'un étudiant étranger en mobilité internationale sur deux est issu du continent africain (dont 25 % du Maghreb et 24 % d'Afrique subsaharienne), 24 % sont originaires d'Asie ou d'Océanie, 19 % du continent européen et 9 % du continent américain.

1. Hors STS en apprentissage.

**TABLEAU 1 - Répartition des étudiants internationaux inscrits dans l'enseignement supérieur par nationalité et zone géographique de provenance**

	Mobilité internationale					Dont mobilité diplômante				
	2019	2020	2021	Evolution 2020/2019 (%)	Evolution 2021/2020 (%)	2019	2020	2021	Evolution 2020/2019 (%)	Evolution 2021/2020 (%)
<b>Union européenne dont :</b>	<b>42 800</b>	<b>38 900</b>	<b>46 900</b>	<b>-9</b>	<b>21</b>	<b>32 100</b>	<b>32 100</b>	<b>36 000</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
Italie	11 700	11 300	13 300	-4	18	9 000	9 400	10 400	4	11
Allemagne	6 900	5 700	6 900	-17	21	4 100	4 000	4 400	-4	11
Espagne	6 300	5 700	7 300	-10	27	4 500	4 600	5 200	0	14
Grèce	2 400	2 500	2 800	4	12	2 200	2 400	2 600	9	8
Roumanie	2 600	2 300	2 600	-10	11	2 300	2 200	2 300	-6	8
Belgique	2 700	2 700	3 100	-1	15	2 300	2 400	2 700	3	11
Luxembourg	1 400	1 300	1 400	-1	1	1 300	1 300	1 300	-1	2
Autres Union européenne (UE)	8 700	7 400	9 600	-15	30	6 400	6 100	7 100	-5	17
<b>Europe hors UE :</b>	<b>11 600</b>	<b>10 300</b>	<b>11 200</b>	<b>-11</b>	<b>9</b>	<b>9 200</b>	<b>8 800</b>	<b>9 000</b>	<b>-5</b>	<b>3</b>
Russie	3 600	3 300	3 500	-7	6	3 000	2 900	2 900	-3	2
Royaume-Uni	2 100	1 700	2 200	-17	27	1 100	1 100	1 300	-2	13
Suisse	1 400	1 400	1 500	-5	9	1 200	1 200	1 300	0	6
Autres hors UE	4 500	3 900	4 000	-14	4	4 000	3 600	3 600	-9	-1
<b>Afrique dont :</b>	<b>138 200</b>	<b>141 400</b>	<b>149 200</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>134 500</b>	<b>138 300</b>	<b>145 500</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
Maroc	36 500	37 200	38 800	2	4	35 000	35 900	37 400	3	4
Algérie	24 300	23 900	25 300	-2	6	24 100	23 700	25 100	-2	6
Sénégal	11 800	12 500	13 100	6	5	11 700	12 400	12 900	6	5
Tunisie	11 000	10 800	11 200	-1	3	10 400	10 400	10 700	0	3
Côte d'Ivoire	7 700	8 200	8 500	7	4	7 500	8 000	8 400	7	4
Gabon	4 300	4 500	4 400	4	-2	4 300	4 500	4 400	4	-2
Cameroun	5 900	6 100	6 800	3	12	5 700	5 900	6 500	3	10
Congo	3 700	4 100	4 500	11	9	3 600	4 100	4 400	12	9
Autres Afrique	33 100	34 200	36 500	3	7	32 200	33 500	35 700	4	7
<b>Asie dont :</b>	<b>67 200</b>	<b>62 400</b>	<b>66 400</b>	<b>-7</b>	<b>7</b>	<b>60 700</b>	<b>58 200</b>	<b>61 300</b>	<b>-4</b>	<b>5</b>
Chine	27 300	24 900	24 700	-9	-1	25 000	23 300	23 200	-7	0
Liban	6 000	7 300	9 600	22	32	5 600	7 000	9 300	24	33
Viet Nam	5 200	5 000	4 800	-5	-4	4 900	4 700	4 300	-4	-9
Turquie	2 500	2 500	2 900	-1	17	2 200	2 400	2 600	6	11
Iran	2 100	2 100	2 200	0	5	2 000	2 000	2 100	2	5
Inde	300	300	300	-5	9	300	300	300	-6	7
Autres Asie	23 800	20 300	21 900	-15	8	20 600	18 500	19 500	-10	6
<b>Amérique dont :</b>	<b>27 300</b>	<b>22 600</b>	<b>26 400</b>	<b>-17</b>	<b>17</b>	<b>22 000</b>	<b>20 700</b>	<b>22 800</b>	<b>-6</b>	<b>10</b>
Brésil	5 000	4 300	4 600	-14	7	3 600	3 400	3 600	-7	6
Colombie	4 000	3 800	3 800	-6	0	3 600	3 500	3 400	-3	-3
Haiti	1 800	2 200	2 600	25	17	1 700	2 200	2 500	25	18
Mexique	3 100	2 500	2 900	-19	19	2 400	2 200	2 500	-6	9
Etats-Unis	5 800	3 300	5 300	-42	58	4 000	3 100	4 100	-22	31
Canada	1 800	1 100	1 500	-37	30	1 200	1 100	1 200	-9	10
Autres Amérique	5 900	5 400	5 800	-9	8	5 400	5 100	5 500	-6	6
<b>Océanie</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>-5</b>	<b>3</b>	<b>300</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>58</b>	<b>4</b>
<b>Apatrides ou non-déclarés</b>	<b>2 900</b>	<b>2 300</b>	<b>2 200</b>	<b>-22</b>	<b>-1</b>	<b>2 700</b>	<b>2 100</b>	<b>2 100</b>	<b>-23</b>	<b>-1</b>
<b>Ensemble</b>	<b>290 500</b>	<b>278 300</b>	<b>302 900</b>	<b>-4,2</b>	<b>8,8</b>	<b>261 500</b>	<b>260 600</b>	<b>277 100</b>	<b>-0,4</b>	<b>6,3</b>

Champ : France métropolitaine + DROM

Sources : MESR-SIES

### ... plus marqué parmi les étudiants américains et européens

Au-delà des continents, les évolutions, durant la pandémie et après, apparaissent contrastées selon les pays et ce pour plusieurs raisons : fermetures temporaires des frontières, limitation ou interdiction des déplacements internationaux, situations nationales ou locales de confinement, suspension de certains programmes de bourses des gouvernements étrangers, crainte

de ne pas pouvoir retourner chez soi en cas de confinement, etc.

En particulier, le rebond d'inscriptions des étudiants étrangers en mobilité internationale est plus marqué pour les étudiants provenant des Etats-Unis (+58 %) ou du Canada (+30 %). Dans une moindre mesure et en provenance du continent européen, l'augmentation est également forte parmi les étudiants espagnols, anglais (+27 %), allemands (+21 %), italiens (+18 %) et turcs (+17 %). Ce rebond ou cette prolongation de l'augmentation des effectifs concerne la quasi-totalité des

étudiants étrangers à l'exception des vietnamiens (-4 %), des gabonais (-2 %), des chinois (-1 %) et des colombiens (0 %). À noter, l'exception des étudiants libanais et haïtiens, dont les effectifs ont progressé en 2020 comme 2021 pour atteindre respectivement +61 % et +47 % en deux ans.

Ces dynamiques, particulièrement visibles chez les étudiants internationaux en provenance de pays européens et américains, peuvent s'expliquer en partie par les différents types de mobilité en jeu : en 2021-2022, 91 % des étudiants en mobilité

internationale sont des étudiants étrangers en mobilité internationale de diplôme (*Définitions et champ*). Les autres, soit 9 % de l'ensemble, sont en mobilité d'échange dans le cadre d'un programme type Erasmus+ (*Définitions et champ*). La baisse des étudiants étrangers en mobilité internationale en 2020-2021 était plus portée par les étudiants en mobilité d'échange que par les étudiants en mobilité de diplôme dont l'effectif est resté presque constant. Or, ces étudiants en mobilité de diplôme et en mobilité d'échange ne sont pas équitablement répartis selon l'origine géographique : si 98 % des étudiants en mobilité internationale en provenance d'Afrique sont en mobilité de diplôme en 2021-2022, ils sont seulement 86 % des américains et 77 % des européens (76 % pour les étudiants en provenance de l'Union Européenne). Les mobilités d'échange sont donc surreprésentées chez les étudiants américains (22 % des étudiants en mobilité en provenance des Etats-Unis le sont dans le cadre d'un échange en 2021-2022) et européens (42 % des étudiants britanniques, 36 % des étudiants allemands). Elles ont été les premières touchées par la crise sanitaire lors de l'année universitaire 2020-2021. En 2021-2022, la moitié des étudiants de nationalité étrangère possède une des

dix nationalités suivantes classées par ordre décroissant selon leur effectif : marocaine, algérienne, chinoise, italienne, sénégalaise, tunisienne, libanaise, ivoirienne, espagnole, allemande (*Carte 1*). Si ces dix nationalités étaient déjà les plus représentées avant la pandémie, l'ordre en est modifié. Ainsi, les étudiants chinois, en deuxième place en 2019-2020, perdent une place en faveur des algériens. Et les étudiants libanais, boostés par la forte progression de leurs effectifs sur deux ans, passent de la 10<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> place et devancent ainsi les effectifs d'étudiants allemands et espagnols.

Les étudiants du Maghreb sont aussi les plus nombreux parmi les étudiants en mobilité. En particulier, les étudiants marocains restent les plus représentés en France en 2021-2022 (13 %), devant les étudiants algériens (8 %) et tunisiens (4 %).

La part des étudiants chinois en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur français s'élève quant à elle à 8 %.

### Deux étudiants étrangers en mobilité internationale sur trois s'inscrivent à l'université

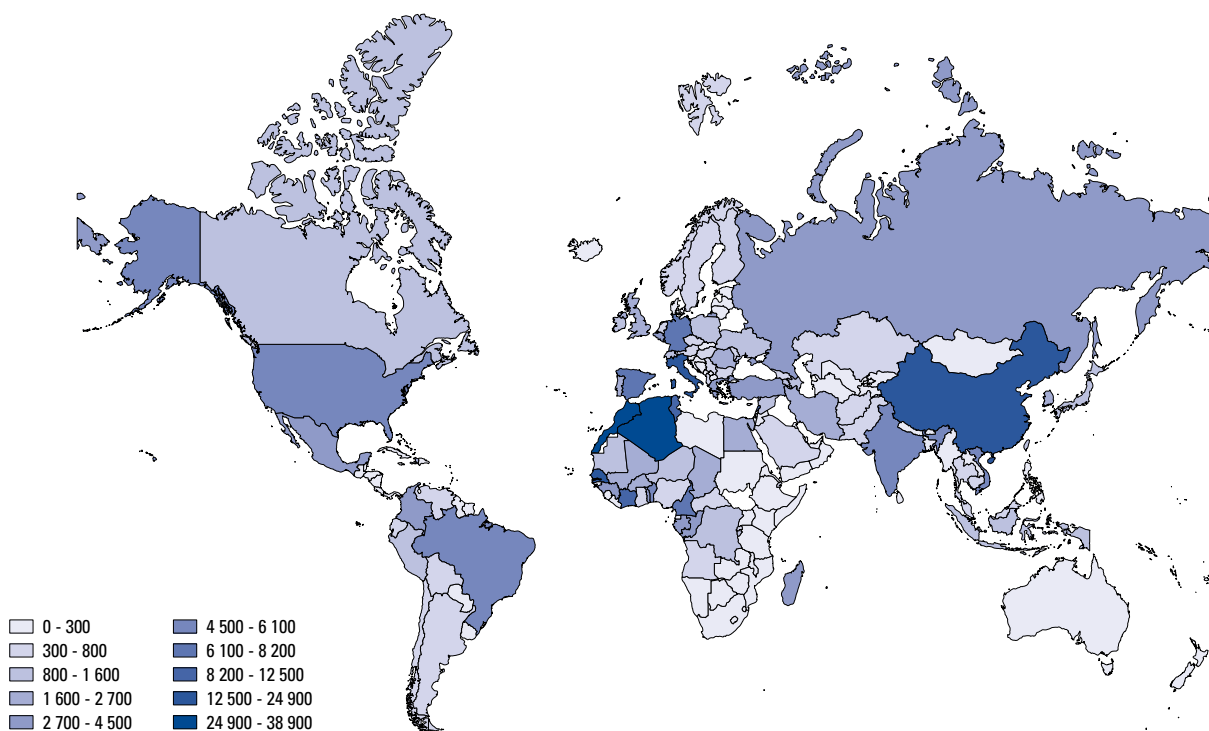
À la rentrée 2021, les universités accueillent deux tiers des étudiants étrangers en mobilité internationale, soit 202 400 étudiants

(*Tableau 2*), 15 % s'inscrivent en écoles de commerce, gestion et vente, 8 % en écoles d'ingénieurs et 3 % dans les autres établissements d'enseignement universitaire<sup>2</sup>. Ils ne sont que 7 % à s'inscrire dans les autres formations : CPE et sections de techniciens supérieurs (STS) en lycée, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles d'architecture, écoles paramédicales et sociales, écoles de journalisme, écoles normales supérieures (ENS) et écoles juridiques et administratives. Si les universités avaient connu une baisse importante de leurs effectifs d'étudiants en mobilité internationale à la rentrée 2020 (-6,0 %), la rentrée 2021 marque un rebond (+6,6 %) et par conséquent un retour au niveau de 2019-2020.

Les effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale retrouvent également une croissance plus importante que l'an dernier dans la majorité des établissements, en particulier dans les écoles supérieures artistiques et culturelles et les écoles de commerce, gestion et vente. À l'inverse, les écoles juridiques et administratives voient leurs effectifs d'étudiants en mobilité internationale

2. Établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.

**CARTE 1 - Nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur français selon leur pays d'origine en 2021-2022**



Champ : France métropolitaine + DROM, y compris Mayotte à partir de 2011  
Sources : MESR-SIES. Hors STS en apprentissage

**TABLEAU 2 - Evolution des effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale de l'enseignement supérieur (hors STS en apprentissage)\***

Type d'établissement	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Part des étrangers en mobilité internationale(en %)			Evolution 2020/2019 (%)	Evolution 2021/2020 (%)	Répartition en 2021 (%)
				2019	2020	2021			
Lycées	3 000	4 000	5 600	0,9	1,2	1,7	32,9	38,7	1,8
Dont STS	2 300	3 100	4 300	1,0	1,3	1,8	34,1	39,0	1,4
Dont CPGE	600	700	1 000	0,7	0,9	1,3	29,3	37,3	0,3
Universités (1)	202 100	189 900	202 400	12,4	11,5	12,2	-6,0	6,6	66,8
Autres établissements d'enseignement universitaire (2)	11 300	10 200	10 600	15,7	13,6	13,4	-9,7	3,9	3,5
Ecoles normales supérieures	900	900	900	12,3	12,0	11,8	-0,8	4,1	0,3
Ecoles d'ingénieurs	22 800	23 400	23 900	13,6	13,2	13,2	2,6	2,0	7,9
Ecoles de commerce, gestion et vente	34 700	36 200	44 800	16,8	16,0	18,3	4,3	23,8	14,8
Ecoles juridiques et administratives	400	500	500	5,0	5,6	5,3	24,6	-3,8	0,2
Ecoles de journalisme et écoles littéraires	600	700	700	3,7	3,8	3,8	16,9	4,6	0,2
Ecoles paramédicales et sociales hors université (3)	1 400	1 500	1 500	1,0	1,0	1,0	1,7	0,2	0,5
Écoles supérieures artistiques et culturelles	6 000	5 500	5 800	9,3	8,0	8,1	-9,1	5,5	1,9
Écoles d'architecture	2 400	2 600	2 700	11,8	12,7	13,1	6,9	5,9	0,9
Autres écoles de spécialités diverses	4 700	2 800	3 400	8,9	5,7	6,9	-38,9	20,9	1,1
<b>Ensemble</b>	<b>290 500</b>	<b>278 300</b>	<b>302 900</b>	<b>10,6</b>	<b>10,0</b>	<b>10,8</b>	<b>-4,2</b>	<b>8,8</b>	<b>100,0</b>

\* Tous les effectifs sont arrondis au centième, la somme des chiffres peut ne pas correspondre au total.

(1) y compris Lorraine devenue grand établissement en 2011.

(2) Établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.

(3) Données provisoires en 2021-2022 pour les formations paramédicales et sociales (reconduction des données 2020-2021).

Champ : France métropolitaine + DROM

Sources : MESR-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

décroître à la rentrée 2021 après une année de forte hausse, tandis que les écoles d'ingénieurs, les écoles de journalisme, les écoles paramédicales et sociales hors université et les écoles d'architecture voient la progression de leurs effectifs en mobilité internationale ralentir. En CPGE et en STS, où la proportion d'étudiants internationaux reste très faible, les effectifs de ces étudiants continuent cependant de croître fortement.

En 2021-2022, la part des étudiants étrangers en mobilité internationale augmente dans toutes les formations sauf dans les écoles normales supérieures, les autres établissements d'enseignement universitaire et les écoles juridiques et administratives. À l'université, la proportion d'étudiants en mobilité internationale dans la population étudiante est de 12,2% à la rentrée 2021, soit une hausse de +0,7 point par rapport à la rentrée 2020, mais reste inférieure à son niveau d'avant pandémie (12,4%) liée à l'accroissement du nombre d'étudiants accueillis à l'université entre les rentrées 2019 et 2021 (+1,3%). Elle croît avec le degré d'étude : 9,0% en cursus licence, 15,3% en cursus master et 37,5% en doctorat. En écoles de commerce, gestion et vente, cette part avait baissé en 2020-2021 mais repart à la hausse en 2021-2022 dépassant largement son niveau en 2019-2020 (16,8%, +1,5 point). En revanche cette

part d'étudiants étrangers en mobilité internationale a augmenté en 2020-2021 puis en 2021-2022 pour les STS et les CPGE.

### Le type d'établissements et les disciplines d'études : des orientations qui varient selon l'origine

Les étudiants étrangers en mobilité internationale privilégient davantage l'université, les écoles de commerce et les écoles d'ingénieurs que les étudiants français ou résidents. Si 58% des étudiants français ou résidents s'inscrivent à l'université, ils sont 67% à s'y inscrire pour les étudiants étrangers en mobilité internationale (Tableau 3). La part d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les écoles de commerce (15%) au sein de la population totale des étudiants étrangers en mobilité internationale est bien plus élevée que celle des étudiants français ou résidents suivant ces mêmes formations (8%) au sein de la population totale des étudiants français ou résidents. Elle est aussi plus importante dans les écoles d'ingénieurs (8% contre 6%). En revanche, la proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale qui étudient dans les lycées (principalement des filières CPGE et STS) est très faible (2%) par rapport à celle des étudiants français ou résidents (13%).

L'établissement d'enseignement supérieur d'inscription des étudiants étrangers en mobilité internationale varie selon leur continent de provenance. Par rapport à l'ensemble des étudiants étrangers en mobilité internationale, les étudiants asiatiques sont moins nombreux à l'université (55%), mais plus présents dans les écoles de commerce, gestion et vente (25% contre 15% de l'ensemble des étudiants étrangers en mobilité internationale) et les écoles d'ingénieurs (9% contre 8%). Les étudiants américains vont également moins à l'université (62%), mais un peu plus fréquemment dans les écoles d'ingénieurs (9% contre 8% de l'ensemble des étudiants étrangers en mobilité internationale) et dans les autres établissements d'enseignement universitaire (6% contre 3%). Les étudiants africains étudient en très large majorité dans les universités (75% d'entre eux), qu'ils proviennent d'Afrique subsaharienne ou du Maghreb.

### Le recours à l'enseignement privé en augmentation pour les étudiants étrangers en mobilité internationale

En 2021-2022, 21% des étudiants étrangers en mobilité internationale sont inscrits dans les établissements du secteur privé (Annexe 2). Le recours à l'enseignement

TABLEAU 3 - Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale par continent et formations en 2021-2022 (en %), hors STS en apprentissage\*

	Lycées	Universités (1)	Autres établissements d'enseignement universitaire (2)	Écoles normales supérieures	Écoles d'ingénieurs	Écoles de commerce, gestion et vente	Écoles juridiques et administratives	Écoles de journalisme et écoles littéraires	Écoles supérieures artistiques et culturelles	Écoles d'architecture	Autres écoles de spécialités diverses	Total	Part des étudiantes	Poids dans le total des étrangers
Europe	2,4	65,9	6,5	0,5	4,7	15,1	0,2	0,2	2,8	0,7	0,9	58 200	62,4	19,2
Union européenne	2,3	65,8	6,8	0,5	4,8	15,5	0,2	0,2	2,5	0,7	0,8	46 900	61,4	15,5
Europe hors UE	2,7	66,7	5,5	0,4	4,5	13,4	0,3	0,2	4,0	1,0	1,4	11 200	66,5	3,7
Afrique	2,0	74,3	2,0	0,1	8,4	10,6	0,2	0,3	0,4	0,8	1,0	149 200	46,4	49,3
Afrique (Maghreb)	1,4	73,5	1,6	0,2	10,0	10,6	0,1	0,3	0,3	1,1	0,9	76 400	51,2	25,2
Afrique	2,6	75,1	2,3	0,1	6,8	10,6	0,3	0,3	0,4	0,6	1,1	72 800	41,4	24,0
Asie	0,9	55,3	3,4	0,5	9,1	25,2	0,1	0,1	3,7	1,2	0,5	66 400	54,2	21,9
Océanie	0,7	25,5	8,6	1,0	4,3	52,9	0,6	0,0	4,9	0,2	1,3	500	57,8	0,2
Amérique	1,1	62,2	6,1	0,4	9,5	11,7	0,2	0,1	3,4	1,1	4,1	26 400	56,6	8,7
Apatrides ou Non renseignés (3)	14,8	0,8	0,0	0,2	2,1	3,0	0,0	3,2	9,0	0,1	66,9	2 200	46,6	0,7
Étudiants étrangers en mobilité internationale	5 600	202 400	10 600	900	23 900	44 800	500	700	5 800	2 700	4 900	302 900	52,1	100
Étudiants français et résidents étrangers	323 700	1 454 500	68 400	6 800	157 400	199 700	9 500	18 600	65 400	18 100	187 000	2 509 200	55,1	100
<b>Ensemble</b>	<b>329 300</b>	<b>1 656 900</b>	<b>79 100</b>	<b>7 700</b>	<b>181 300</b>	<b>244 500</b>	<b>10 000</b>	<b>19 300</b>	<b>71 200</b>	<b>20 800</b>	<b>191 900</b>	<b>2 812 100</b>	<b>54,7</b>	<b>100</b>

\* Tous les effectifs sont arrondis au centième, la somme des chiffres peut ne pas correspondre au total.

1. Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011.

2. Regroupent les établissements privés de type universitaire et les « grands établissements », qui délivrent un enseignement de type universitaire, Paris Dauphine, EHES, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.

3. Y compris l'ensemble des étudiants étrangers des formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère en charge de l'agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'information sur l'origine des étudiants étrangers.

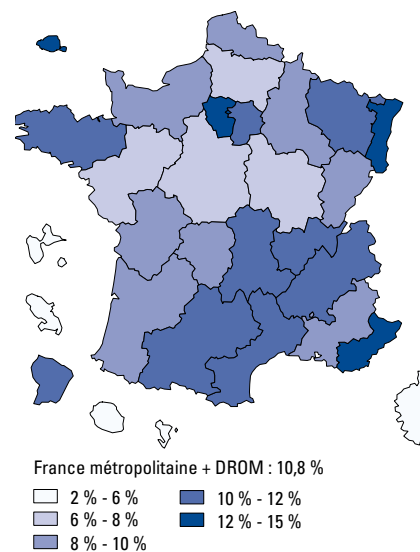
Champ - France métropolitaine + DROM

Sources : MESR-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

privé est toujours plus important pour les étudiants français ou résidents étrangers (22 %). La hausse des inscriptions dans le secteur privé ne s'est pas tarie avec la crise sanitaire (+0,7 point entre les rentrées 2019 et 2020). La progression sur deux ans est cependant plus marquée pour les étudiants étrangers en mobilité internationale (+2,4 points entre 2019 et 2021) que pour les étudiants français ou résidents étrangers (+1,2 points).

Les étudiants étrangers en mobilité internationale qui s'inscrivent dans le secteur privé vont majoritairement dans les écoles de commerce (72 %). Une part moins importante d'entre eux s'inscrivent dans les écoles d'ingénieurs (8 %), les écoles supérieures artistiques (7 %) ou les établissements privés d'enseignement universitaire (5 %). Les lycées, les écoles juridiques administratives, les écoles paramédicales ou sociales, les écoles d'architecture et les écoles de journalisme et écoles littéraires ne comptabilisent, au total, que 4 % des étudiants étrangers en mobilité internationale s'inscrivant dans le privé. En revanche, même si les étudiants français ou résidents étrangers du privé s'inscrivent majoritairement en écoles de commerce (35 %), ils se concentrent moins dans ces établissements au profit des lycées (13 %), des écoles d'ingénieurs (12 %), des écoles paramédicales ou sociales (11 %).

CARTE 2 - Part des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par académie en 2021-2022



Champ : France métropolitaine + DROM

Sources : MESR-SIES, Systèmes d'information SISE, Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

## L'Île-de-France et les académies frontalières accueillent relativement plus d'étudiants étrangers en mobilité internationale

Pendant l'année de la pandémie (rentrée 2020), les effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale baissent dans la majorité des académies de France métropolitaine à l'exception de sept académies (Aix-Marseille, Limoges, Nantes, Normandie, Reims, Rennes et Versailles)

(Annexe 4). En revanche, toutes les académies des DROM ont connu une hausse de leurs effectifs d'étudiants internationaux à cette rentrée 2020. En 2021-2022, il y a un retour à la normale dans la quasi-totalité des académies de France métropolitaine et des DROM dépassant même les effectifs de la rentrée 2019 à l'exception de cinq académies de France métropolitaine (Besançon, Corse, Lyon, Nancy-Metz et Strasbourg).

Les étudiants étrangers en mobilité internationale ne se répartissent pas de manière uniforme sur le territoire. Ils sont plus

représentés dans les académies d'Île-de-France (12 % de l'ensemble des étudiants à Créteil, 13 % à Versailles et 15 % à Paris) ainsi que dans les académies frontalières notamment celles de Strasbourg et de Nice (carte 2). En revanche, leur proportion est très faible (entre 3 % et 6 %) aux Antilles, à la Réunion, à Mayotte et en Corse.

**Louis Bodelin, Louise Vinet,  
Guirane Ndao  
MESR-SIES**

### Pour en savoir plus

- Lefevre, I., Ndao, G., « Parcours et réussite des étudiants étrangers en mobilité internationale », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* n°20.10, MESRI-DGESIP/DGRI-SIES, juillet 2020.
- Lefevre, I., « Les étudiants étrangers en mobilité de diplôme universitaire en 2017-2018 », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n°04, MESRI-DGESIP/DGRI-SIES, février 2019.
- Ndao, G., « Les effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur en 2020-2021 en progression constante », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* n°21.14, MESRI-DGESIP/DGRI-SIES, décembre 2021.
- Malfatto, S., « Nouvelle hausse sensible des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en 2021-2022 », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n°20, MESR-DGESIP/DGRI-SIES, juillet 2022.
- Fiches 6.17, 6.18, 6.19 et 6.20 de *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (RERS) 2022* – MESR septembre 2022

### Encadré Sources, champs et définitions

**Sources :** MESR-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

**Champ de l'étude :** France métropolitaine et DROM, y compris Mayotte.

#### Définitions

**Les étudiants résidents étrangers :** étudiants de nationalité étrangère ayant obtenu leur baccalauréat sur le territoire français (3 % du total des étudiants français et résidents étrangers). Le nombre d'étudiants dans l'ensemble correspond à la somme des étudiants en mobilité internationale, des étudiants français et des étudiants étrangers résidents.

**Les étudiants étrangers en mobilité internationale :** étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine.

Les effectifs d'étudiants en mobilité internationale sont directement calculés à partir des informations collectées pour 93 % des étudiants

étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur au 15 janvier de l'année universitaire en cours. Pour 7 % des étudiants principalement inscrits en formations paramédicale et sociale et en écoles privées hors contrat, la notion d'étudiant en mobilité internationale est estimée.

On distingue deux types d'étudiants étrangers en mobilité internationale :

**Les étudiants étrangers en mobilité de diplôme :** étudiants étrangers en mobilité venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme français. Cette population est ici distinguée sur le champ restreint des universités et non pour l'ensemble de l'enseignement supérieur.

**Les étudiants étrangers en mobilité d'échange ou de crédit :** étudiants étrangers en mobilité venus étudier temporairement en programme échange ne donnant pas droit à l'obtention d'un diplôme français (Erasmus+ et autres programmes financés par l'Union Européenne et accords bilatéraux). Ils sont identifiés dans le système d'information de suivi de l'étudiant (SISE) s'ils répondent à 2 conditions, qui restreignent le champ : être présent dans un établissement français au 15 janvier et pour une période minimum de 3 mois. Ces deux critères impliquent que l'effectif mesuré par SISE, à savoir 25 700 étudiants recensés en mobilité d'échange dans l'enseignement supérieur français en 2021-22, sous-estime le nombre total d'étudiants inscrits en échange cette année-là.